



DÉCLARATION CPE SNES/SNUEP-FSU

CAPN du 8 mars 2017

Nous ne reprendrons pas ici les éléments de la déclaration préliminaire de nos camarades enseignants faite lors de la séance d'ouverture des FPM dont nous partageons bien évidemment la teneur : respect du paritarisme (non communication du projet), appréciation du PPCR, la question du management et de l'autonomie des établissements, ...

Nous voudrions aborder des points davantage en lien avec la catégorie ainsi que l'affectation en académie de nos collègues titulaires et stagiaires.

Le premier constat concerne les capacités d'accueil insuffisantes dans les académies

Nombre d'entre elles ne correspondent pas aux besoins académiques en titulaires. Les demandes éducatives sont criantes et le nombre de CPE titulaires n'évolue pas. Les postes vacants, les postes libérés par les sorties du corps devraient être pris en compte comme l'indispensable revitalisation du vivier de titulaires remplaçants dont on connaît la faiblesse pratiquement partout.

Les 250 créations de postes annoncées ne pourront se traduire par plus de CPE titulaires tant que le nombre de postes offerts aux concours stagnera.

Il est pourtant plus que temps de poser la question de l'adéquation entre les objectifs élargis qui sont assignés à la fonction et les effectifs d'élèves à suivre car le constat est sans appel : des collèges restent encore sans poste de CPE quand d'autres accueillent un seul CPE pour plus de 600 élèves. Les lycées, qui voient leurs effectifs augmenter, hébergent souvent des internes et sont confrontés à des problématiques de vie scolaire aiguës (absentéisme, décrochage, violence).

L'analyse menée par le SNES-FSU à partir de la réalité des établissements montre que ce sont à minima 740 postes qu'il faudrait immédiatement créer. Nous renouvelons notre demande de listes supplémentaires afin de pourvoir à la totalité des postes ouverts aux concours.

Le taux de satisfaction sur la base du projet est étroitement lié aux capacités d'accueil

Le taux de satisfaction des demandeurs non soumis à extension est de 37,1 %. Il reste nettement inférieur à celui des enseignants qui est de 43 %. L'observation des barres d'entrée montre que des barèmes élevés ne suffisent pas toujours à satisfaire des demandes de mobilité légitimes.

L'insuffisance des capacités d'accueil remet en cause le droit statutaire à la mobilité pour nombre de collègues. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les modalités mises en place par le ministère pour répondre aux besoins dans les académies qui restent déficitaires en titulaires.

Enfin, la situation de la Corse nous interpelle, aucune capacité d'accueil !

Postes spécifiques

S'agissant du mouvement spécifique national, il n'a de raison d'être que s'il nécessite des qualifications particulières de la part des CPE qui y sont affectés. Cela ne doit en aucun cas être la porte ouverte à des affectations ne respectant pas les règles statutaires. Nous rappelons que « s'adapter à des publics particuliers » est partie intégrante des missions de tous les CPE, quels que soient les établissements d'affectation. Nous demandons une réévaluation des postes spécifiques de CPE.

Un premier bilan de la réforme du collège qui conforte nos analyses

Après les six premiers mois de mise en place, nous ne pouvons que constater les effets nocifs de cette réforme.

Elle génère des difficultés d'organisation dans bien des établissements et induit un surcroît de travail pour les personnels de vie scolaire, dans un contexte de renforcement des mesures de sécurité et de hausse des effectifs.

Nous demandons une enquête sur les conséquences de cette réforme sur la santé des personnels. Nombre de familles décident de fuir les collèges publics au profit du privé. Comment est-il possible de ne pas voir la corrélation avec l'application de cette réforme ?

Cette réforme est largement inspirée de la réforme du lycée, qui elle-même n'a donné aucun effet probant.

Vie démocratique dans les collèges et lycées

L'aspiration au renouvellement des pratiques démocratiques et l'ambition pour la Vie Lycéenne et Collégienne se heurte aux réalités des modes de gouvernance à l'œuvre dans les établissements. Le calendrier tardif de la publication des circulaires CVL et CVC a en outre mis les collègues en difficulté. Les constats sur le terrain sont bien loin du satisfecit de la Ministre lors du CNVL du 6 février dernier : mandats électifs limités à quelques élèves, marginalisation du rôle des délégués de classe, coupure entre représentants des élus au CA et le reste des élèves...

L'évaluation des CPE

Le SNES-FSU réclame depuis plusieurs mois une réunion de travail sur l'évaluation des CPE. Il y a urgence. Néanmoins un temps de concertation est nécessaire et ne doit pas être obéré. Le SNES-FSU veillera à ce que les nouvelles modalités d'évaluation s'appuient sur la circulaire de missions et ne dénaturent pas le métier.